

Hommages

BERNARD LANSSENS



Bernard Lanssens est décédé le 1er décembre 2018. Comme président du Foyer Schaerbeekois et de l'ASIS de 2007 à 2013, il a pu utiliser son expertise en matière de logement et sa capacité à rassembler pour redynamiser durablement ces 2 organisations.

C'est en effet sous sa présidence que le Foyer a vu son budget repartir à la hausse et que les premiers projets de rénovation ont été lancés. Il a également initié une importante restructuration des équipes et la mise en place d'un Comité de gestion hebdomadaire.

L'équipe du Foyer et les locataires garderont en mémoire le souvenir d'un homme qui avait cette douceur dans le regard qui fait ressortir le meilleur en chacun de nous.

HUBERT CHRISTIAENS



Hubert Christiaens nous a quittés le 25 avril 2019 en créant un grand émoi au sein de ses équipes et du personnel en général. En tant que Directeur Financier et Gestion Locative depuis mi-juin 2016, il a beaucoup apporté au Foyer Schaerbeekois en professionnalisant les services financiers et administratifs. Rigoureux, il a maintenu la bonne santé financière de la société qui est essentielle à la poursuite de l'ambitieux Plan de Rénovation et de Relogement du Foyer Schaerbeekois.

Son humour caustique, sa conviction de l'utilité de l'action sociale, son goût pour la mixité et le pluralisme resteront ancrés dans les images que nous garderons de lui.

HORAIRE DES PERMANENCES



TÉLÉPHONE GÉNÉRAL : 02 240 80 40

Pour le Français : tapez 1

Pour le Néerlandais : tapez 2

Déjà locataire : tapez 1

Candidats : tapez 2

Pour les paiements ou retards : tapez 3

Pour les assistantes sociales : tapez 4

Pour les garanties locatives : tapez 5

Pour le décompte des charges : tapez 6

	Matin 7h30 > 11h30	Après - midi 13h30 > 15h30
Lundi	Ouvert Permanence téléphonique Accueil locataires Permanence technique	Guichet Fermé Permanence téléphonique
Mardi	Guichet Fermé Permanence téléphonique	Guichet Fermé Permanence téléphonique
Mercredi	Ouvert Permanence téléphonique Accueil locataires Permanence sociale	Guichet Fermé Permanence téléphonique
Jeudi	Ouvert Permanence téléphonique Accueil locataires	13h30 > 15h30 Ouvert Permanence téléphonique Permanence sociale <u>uniquement</u> pour les locataires du Foyer Schaerbeekois :
Vendredi	Ouvert Permanence téléphonique Accueil locataires Permanence candidats	Guichet Fermé Permanence téléphonique



n°26 : AOÛT 2019

Le journal d'information du Foyer Schaerbeekois

(FSH) Foyer Schaerbeekois / rue de la Consolation, 70 / B-1030 Bruxelles / T- 02 240 80 40 / F- 02 240 80 60 / lefoyerschaerbeekois@fsh.irisnet.be
Permanences / lundi - mercredi - vendredi de 7h30 à 11h30 / jeudi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30



Le mot de la nouvelle Présidente, Myriam Boxus

Chers locataires du Foyer,

Dans cette nouvelle édition du FSH Info, vous trouverez en page 2 une présentation de la nouvelle équipe du conseil d'administration, que je serai fière de présider. Nous profitons aussi de la rentrée pour vous rappeler en pages 2 et 3 quelques informations sur la procédure de récolte de vos revenus.

Avant de passer à nos projets pour les 6 prochaines années, je me présente : Myriam Boxus, optimiste schaerbeekoise depuis 36 ans! Je suis heureuse d'élever mon fils dans la commune multiculturelle où j'ai toujours vécu. En roulant à vélo, je continue à y découvrir des habitants aux parcours passionnants, des associations engagées sur le terrain et des projets innovants.

Je suis convaincue qu'il faut profiter de la ville pour construire des solidarités

entre habitants et réduire l'isolement. Je travaille d'ailleurs à mi-temps pour créer un logement intergénérationnel à Forest.

Après 6 ans comme administratrice, me voilà maintenant à la tête du Foyer, avec une équipe motivée pour continuer à améliorer la qualité de votre cadre de vie. Si vous habitez le quartier Helmet, vous pouvez déjà voir les premiers résultats concrets du Masterplan, qui prévoit la rénovation de 800 logements.

Avec l'équipe du Foyer, nous souhaitons poursuivre la politique de rénovation lancée par l'équipe précédente. Pour cela, il faudra dégager des moyens supplémentaires pour encore améliorer le confort des logements. Garantir une bonne ambiance entre habitants et avec les équipes du Foyer constituera une de nos autres priorités.



Myriam Boxus, Présidente

Dans les prochaines éditions du FSH Info, nous continuerons à vous présenter nos projets. En attendant, nous restons à votre écoute pour construire ensemble un Foyer Schaerbeekois encore plus convivial et agréable pour ses habitants.

Les nouveaux Comité de Gestion et Conseil d'Administration



Madame Myriam BOXUS, Présidente
Monsieur Saïd BENALLEL, Vice-Président
Monsieur Philippe VAN CLEEMPUTTE
Monsieur Fabian BAUDRY
Monsieur Didier SCHIFFELEERS
Monsieur Jean-Baptiste DAYEZ
Monsieur Elias AMMI
Madame Emel DOGANCAN
Monsieur Mohamed ECHOUEL
Madame Sophie QUERTON
Monsieur Alain LENGLEZ
Madame Meron KNIKMAN
Monsieur Mamadou BAH
Monsieur Sahid AGHZINNAY

**MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION
ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU FOYER SCHAEERBEEKOIS**

**MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
FOYER SCHAEERBEEKOIS**

**+ Monsieur Pascal VERTHONGEN,
Directeur gérant**



LA RÉCOLTE DES REVENUS EST ARRIVÉE : COMMENT PROCÉDER ?

CHERS LOCATAIRES,
NOUS Y SOMMES ! IL EST TEMPS DE PENSER À NOUS FOURNIR VOS DONNÉES ET VOS REVENUS.
ILS NOUS SERVIRONT À CALCULER VOTRE NOUVEAU LOYER À PARTIR DU 01/01/2020.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Nous remettre vos documents listés ci-dessous
au guichet, par courrier (de préférence "recommandé") ou par email à l'adresse servicelocatif@fsh.irisnet.be

QUAND ?

Attention, les dossiers complets doivent être remis pour le lundi 27 septembre 2019 au plus tard.

QUOI ?

1. **Votre composition de ménage**
2. **Votre déclaration sur l'honneur**

Ces 2 documents vous parviendront par courrier, pré-remplis selon les données de votre situation telle que nous la connaissons à ce jour, et seront :

- à valider/corriger : chaque donnée doit être correcte (n° de registre national, n° de téléphone, adresse, etc.)
- à compléter : chaque numéro de registre national, profession, contact d'urgence avec numéro de téléphone etc.

- à signer : n'oubliez pas de signer vos 2 documents (signature titulaire ou preneur de bail).
- 3. COPIE de votre **avertissement extrait de rôle** du SPF finances (Revenus 2017-Exercice 2018) disponible à la tour des Finances, Bd du Jardin Botanique, 50 (de 9h00 à 12h00) ou via internet (recherchez MyMinfin) avec votre carte d'identité et son code PIN.
- 4. En fonction de votre situation, joignez une COPIE des **documents** ci-dessous :

Par nature de revenu		Joignez une COPIE des documents ci-dessous
Travail salarié		COPIE des <u>fiches de paie</u> des 3 derniers mois.
Travail intérimaire		COPIE des <u>fiches de rémunération</u> des 6 derniers mois.
Chômage ou Mutuelle		COPIE de l' <u>attestation avec taux journalier</u> actuel datant min. 08/2019
CPAS		COPIE de l' <u>attestation avec montant du minimex</u> datant min. 08/2019
Pension	Avant le 01/01/17	Copie du <u>relevé annuel</u> 2017 (ou 2018)
	Après le 01/01/17	Copie de la <u>fiche de pension</u> de la tour du Midi avec les prestations mensuelles de janvier 2019 à aujourd'hui.
Pension alimentaire		Copie du <u>jugement</u> + COPIE des <u>extraits bancaires</u> (3 derniers mois)

HÉBERGEMENT LE SAVIEZ-VOUS ?

Comme le stipule l'article 13 de votre Contrat de bail, vous devez signaler immédiatement et par écrit à notre service administratif tout changement dans votre situation sociale, familiale ou patrimoniale.

En effet, il est probable que votre famille évolue au cours de votre vie : une naissance, un mariage, un décès, le départ d'un enfant ou encore le retour d'un proche au sein de votre ménage.

En tant que locataire du Foyer Schaerbeekois, il y a des règles à respecter si vous souhaitez héberger ou domicilier une personne chez vous et modifier votre composition de ménage.

Une autorisation préalable doit vous être accordée par le Foyer Schaerbeekois avant toute domiciliation particulièrement si votre demande concerne une personne majeure !

- Pour ce faire, vous devez remplir une demande officielle auprès du Foyer Schaerbeekois. Téléchargez le formulaire type sur notre site internet ou demandez-le directement au guichet.
- Renvoyez-le nous par mail, par courrier recommandé ou déposez-le nous au guichet contre accusé de réception. Une réponse vous sera communiquée par courrier dans un délai de 15 jours ouvrables.

ATTENTION !

Si nous constatons une quelconque fraude dans votre composition de ménage ou qu'une personne habite dans votre logement sans que vous n'ayez obtenu une autorisation préalable, nous pouvons à tout moment, en vertu de l'article 13 de votre contrat de bail, porter le loyer à sa valeur maximale. Attendez donc d'avoir notre autorisation avant d'entamer vos démarches auprès de la commune.

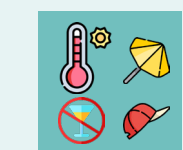
**DÉCOUVREZ NOS TOUTES NOUVELLES BROCHURES À
TÉLÉCHARGER : WWW.FOYERSCHAEERBEEKOIS.BE
ET RESTEZ INFORMÉS EN TOUTE CIRCONSTANCE !**



Sécurité dans votre logement



Gestion des encombrants



Attention canicule !

Nous vous rappelons que toute déclaration frauduleuse ou l'omission de communiquer certaines informations vous exposent à l'obligation de payer le loyer maximum équivalent à la Valeur Locative Normale (VLN). Merci pour votre collaboration.